

N/Réf : AR-COMELEC-07-21

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission électorale, du Conseil d'Administration et du Bureau de l'AJEF en date du 18 décembre 2021 ;

VU la démission de Inès BENZERROUK, délégué régional de la fédération des jeunes élus de Normandie en date du 28 octobre 2021 ;

VU l'article 7 des statuts ;

Le Président de la commission électorale :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le dépôt des candidatures pour l'élection du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France **sera ouvert le lundi 20 décembre 2021 à 8H00 et clos le vendredi 24 décembre 2021 à 22H00** par voie électronique uniquement et sur le site internet elections.jeuneselusdefrance.fr.

Article 2 :

L'élection aura lieu sur la base des listes électorales adoptées par la commission électorale du **samedi 25 décembre 2021 (via un vote en ligne)**.

Article 3 :

La campagne électorale sera ouverte du **lundi 27 décembre 2021 à 8H00 au samedi 1^{er} janvier 2022 à 22H00**.

Article 4 :

L'élection du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France **sera ouverte le lundi 3 janvier 2022 à 9H00 et close le mercredi 5 janvier 2022 à 18H00**.

Article 5 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

Article 7 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames & Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Mesdames & messieurs les membres de la commission électorale ;
- Mesdames & messieurs les membres de la fédération de Normandie.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 18 décembre 2021.

Le Président de la Commission Électorale,
Le Président par intérim,
Antonin MAHE

